

Image not found or type unknown



# Demande de subvention : réaliser un budget prévisionnel

Fiche pratique publié le 16/12/2013, vu 911 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**La demande de subvention d'une association loi 1901 nécessite de réaliser un budget prévisionnel de l'association elle-même et de l'action envisagée. Tous nos conseils pour établir le budget prévisionnel de votre association pas à pas.**

L'association doit d'abord faire la somme de ses dépenses. Chiffrez ici toutes vos envies. Au-delà des frais inhérents à vos activités, n'oubliez pas les nombreux à-côtés nécessaires : charges sociales, déplacements, frais de location, téléphone, assurances, droits d'auteurs, défraiements, affranchissement, impôts...

[\*\*Accéder au guide\*\*](#)